THÈSE PRÉSENTÉE POUR LE DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

MENTION : MÉDECINE

ANNÉE 1933 N° 42

THÈSE

PRÉSENTÉE POUR LE DOCTORAT EN MÉDECINE

PAR

Tzvetana SÉRAFIMOVA

Née le 16 Mai 1908 à Gabrovo (Bulgarie)

Les Grands Ecrasements du Chemin de Fer

Président : M. CHAVIGNY, Professeur

TOUL
IMPRIMERIE TOULOISE
14, RUE MICHATEL
1933

LES GRANDS ÉCRASEMENTS DU CHEMIN DE FER

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41548010_0016

THÈSE PRÉSENTÉE POUR LE DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

MENTION : MÉDECINE

ANNÉE 1933 N° 42

THÈSE

PRÉSENTÉE POUR LE DOCTORAT EN MÉDECINE

PAR

Tzvetana SÉRAFIMOVA

Née le 16 Mai 1908 à Gabrovo (Bulgarie)

Les Grands Ecrasements du Chemin de Fer

Président : M. CHAVIGNY, Professeur

TOUL
IMPRIMERIE TOULOISE
14, RUE MICHATEL
1933

FACULTE DE MEDECINE DE STRASBOURG

Doyen	MM. MERKLEN ✻ ✪ I.
Assesseur	NICLOUX ✻ ✪ I.

Professeurs

Embryologie	MM. ANCEL ✻ ✪ I.
Anatomie	FORSTER ✻ ✪ I.
Histologie	BOUIN O. ✻ ✪ I.
Physiologie	SCHAEFFER ✪ I.
Physique biologique	VLES ✻ ✪ I.
Chimie biologique	NICLOUX ✻ ✪ I.
Anatomie pathologique	MASSON ✻ ✪ I.
Pharmacologie, Médecine expérimentale	SCHWARTZ ✪ I.
Hygiène, Bactériologie	BORREL C. ✻ ✪ I.
Médecine légale	CHAVIGNY C. ✻ ✪ I.
Clinique médicale	MERKLEN ✻ ✪ I. AMBARD ✻ ✪ I.
Clinique chirurgicale	SORREL ✻ STOLZ ✻ ✪ I.
Clinique ophtalmologique	
Clinique dermatologique	WEILL ✪ I.
Clinique psychiriatrique	PAUTRIER O. ✻ ✪ I.
Clinique neurologique	PFERSDORFF ✻ ✪ I.
Clinique gynécologique et accouchements	BARRE ✻ ✪ I. REEB ✪ I.
Clinique infantile	ROHMER ✻ ✪ I.
Clinique oto-rhino-laryngologique	CANUYT ✻ ✪ I.
Hydrologie thérapeutique et climatologie	BLUM (Paul) O. ✻ ✪ I.

Professeurs sans chaire :

MM. ARON (Max) ✪ I.
BELLOCQ ✪ I.
MM. FONTES ✪ A.
GERY ✪ I.

Chargés de cours et Agrégés :

MM. BENOIT ✪ A.
GELMA ✪ I.
GUNSETT ✻ ✪ A.
HANNS ✻ ✪ A.
HUMBERT ✻ ✪ A.
KAYSER
KELLER ✪ I.
MM. KREIS ✪ A.
LARROUSSE ✪ A.
REISS
SIMON ✻ ✪ A.
SIMONIN ✻ ✪ A.
VAUCHER ✻ ✪ A.
WEISS A.

Chargés d'un cours complémentaire :

MM. A. BOECKEL ✻ ✪ A., MEYER M. ✪ A., ROEDERER

R. UNIV.
BIBLIOTHEEK
LEIDEN

A MES PARENTS

A MON PRESIDENT DE THESE

Monsieur le Professeur CHAVIGNY,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Directeur de l'Institut de Médecine légale de l'Université
de Strasbourg,

qui nous a fait l'honneur d'accepter la présidence de la thèse
et qui nous a inspiré le sujet de la thèse.

Nous le remercions pour son enseignement et pour ses aimables
et bienveillants conseils qu'il a bien voulu nous donner
au cours de notre travail.

A MON JURY DE THESE

SERMENT D'HIPPOCRATE

En présence des maîtres de cette école, de mes chers condisciples, je promets et je jure au nom de l'Etre suprême d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la médecine. Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail.

Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe.

Ma langue taira les secrets qui me seront confiés et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs ni à favoriser le crime.

Respectueux et reconnaissant envers mes maîtres, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leurs pères.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis resté fidèle à mes promesses! Que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères si j'y manque!

PLAN DU TRAVAIL

I. Introduction.

II. Définition.

III. Causes et conditions de la production.

a) Circulation sur la voie, le sujet est écrasé (accident).

b) Le sujet est dans le compartiment et accidentellement tombe sur la voie.

c) Suicide de l'individu qui vient se coucher sur le rail pour être décapité.

d) Le sujet est tué dans le train et puis jeté sur la voie par le criminel.

e) Le sujet est tué autre part et apporté sur la voie.

IV. Caractères généraux des lésions qu'on observe sur les diverses parties et organes du cadavre.

V. Observations.

VI. Conclusions.

INTRODUCTION

Ce titre nous permet d'étudier un sujet dont l'importance pratique et scientifique est du plus grand intérêt. Comme la plupart des cas de médecine légale, cette question se présente, *en pratique,* sous un aspect très comparable à celui d'un cas clinique.

Il y a un problème dont on ne connaît aucune donnée et il s'agit de le débrouiller.

Un exposé théorique de la question ne fait presque jamais ressortir suffisamment les difficultés de l'expertise.

L'expertise part de l'inconnu et recherche le connu, un exposé théorique part du connu. Il ne comporte pas d'inconnus. Le médecin praticien ne doit pas s'imaginer qu'il ne sera jamais commis comme expert et, pour cette simple raison, négliger l'étude en question, car il est plus souvent commis qu'il ne le pense.

Or, des erreurs et des confusions de diagnostic dans une expertise médico-légale sur l'écrasement en chemin de fer seront d'autant plus fréquentes que le médecin manquera de pratique scientifique.

Lorsque le médecin expert se trouve en présence d'un cadavre trouvé sur la voie ferrée, son premier devoir est de se demander tout d'abord si l'individu a été victime d'une agression. C'est là en effet qu'un véritable traquenard risque de lui être tendu.

Dans l'exposé qui va suivre, nous essayerons de donner les éléments caractéristiques qui faciliteront à tout médecin de faire une différenciation nette entre un accident et un homicide en deux actes.

Nous rapporterons des observations qui comportent deux rapports: l'un avec un faux diagnostic et l'autre avec le bon

diagnostic. Leur comparaison démontrera combien il est facile de tirer de fausses conclusions qui risquent de déconsidérer le médecin s'il s'est trompé.

Nous croyons que l'exposé du côté pratique du dit sujet sera de grande utilité pour le médecin, et l'aidera à résoudre les questions multiples et complexes qui lui seront posées par la magistrature, à savoir:

1° L'identification du cadavre.

2° Les traumatismes possibles avant la mort.

3° Conditions et causes de la mort.

4° S'agit-il d'un accident ou d'un homicide?

PREMIER CHAPITRE

LES GRANDS ÉCRASEMENTS DU CHEMIN DE FER

Les écrasements par chemin de fer ont des causes très diverses. Les uns sont produits par des déraillements, d'autres par des collisions, par des éboulements et tamponnement sous un tunnel.

Nous éliminerons tous ces différents cas et particulièrement ce qui concerne les troubles psychiques post-commotionnels, si intéressants, mais si souvent décrits déjà, pour ne traiter que les accidents occasionnés par les écrasements proprement dits.

Définition :

Les écrasements par chemin de fer sont produits sur le corps soit par le passage du train, d'un wagon ou de la locomotive, soit par coïncement entre deux tampons.

Causes et conditions de production :

A la question: « Quelles sont les victimes et les causes de ces écrasements? », nous pouvons répondre qu'il y a deux espèces de victimes; d'une part, les employés de chemin de fer et, d'autre part, les voyageurs.

Les accidents sont dus aux causes suivantes:

a) tamponnement entre les wagons;

b) l'imprudence;

c) l'état d'ivresse;

d) le désir de suicide du sujet qui se met volontairement sur la voie pour être décapité (cas de dépression psychique) ;

e) et, enfin, il peut arriver qu'un individu soit tué, au préalable, et déposé ensuite sur la voie ferrée.

Regardons de près chacun de ces divers cas qui se présentent en pratique.

1° Presque toujours les victimes en cas d'écrasement par tamponnement sont des employés de chemin de fer.

Cette sorte d'accident survient au moment de l'accrochage des wagons pour la formation d'un train. L'employé est encore entre les tampons lorsque le wagon arrivant le serre et il se trouve pris entre les deux tampons; son thorax est écrasé.

Ex.: Un cheminot (*observation 11*) a été pris entre deux tampons. En apparence il ne présentait pas de lésions graves, mais il a succombé dès après son transport à l'hôpital.

Un autre employé (*observation 10*), à la gare de Strasbourg, se trouvant entre deux voies ferrées, se rejeta sur une voie à côté pour éviter une machine arrivant en face de lui, alors que sur la voie où il venait de se placer arrivait une autre machine en sens inverse; un tamponnement a lieu, projetant le corps en l'air.

2° L'individu s'engage dans un passage sur la voie, sans faire attention à l'arrivée du train: il a cru avoir le temps de traverser avant l'arrivée du convoi.

Ex.: Il est arrivé qu'un attelage de deux chevaux transportant dix personnes a voulu traverser un passage à niveau non surveillé au moment où le train arrivait. Les chevaux effrayés n'ayant pas voulu avancer, tous les occupants, moins une personne, ont été écrasés, ainsi que les chevaux. Les cheveux de la survivante ont blanchi en quelques minutes et elle est restée muette pendant dix jours à la suite de son émotion.

3° Le sujet a voulu traverser un tunnel, sans être renseigné sur l'heure exacte du passage du train. Etant déjà engagé dans l'intérieur du tunnel, il est surpris par le train

et ne pouvant se garer, faute de trouver aucun refuge, il est happé par le convoi.

4° Parfois, le sujet est sur le quai des marchandises, perd l'équilibre au moment où le train arrive et se fait écraser.

5° Le machiniste graissant la machine pendant qu'elle est en marche peut perdre l'équilibre et tomber.

6° Les voyageurs qui montent ou descendent d'un train en marche s'exposent par imprudence à être écrasés. Les uns n'ayant pas la vitesse déjà acquise par le train, tombent en arrière; les autres, en raison de la vitesse acquise, perdent l'équilibre et tombent la tête en avant.

7° Il n'est pas rare de trouver sur la voie un écrasé, victime de son ébriété. Il faut aussi songer à ne pas oublier que certains aliénés pourront tomber d'un train par imprudence, par hasard et en dehors de toute intention de suicide.

Chacun se souviendra, à ce propos, de l'aventure survenue il y a quelques années à un haut magistrat qui s'en est tiré indemne. S'il avait été tué dans sa chute ou écrasé par le train, l'expertise n'aurait pas manqué d'être difficile.

8° Une chute accidentelle hors du train peut entraîner l'écrasement: le sujet s'est endormi près de la portière, glissant contre la porte il appuie sur la poignée et le voilà tombé sur la voie.

Autre exemple: un garçon de 8 ans, qui voulait arracher une branche d'arbre poussant auprès de la voie, tombe par la fenêtre d'un compartiment.

9° Dans le cas de dépression physique, l'individu vient se coucher sur les rails pour être décapité.

a) Ex.: Metz, *5 janvier 1933.* — Le matin, le garde-barrière du passage à niveau d'Amnéville, quittant son service, découvre un cadavre déchiqueté sur la voie 2, entre Amnéville et Hagondange.

Avisée, la gendarmerie de Rombas se rend sur les lieux. Devant le Temple apostolique, elle trouve un corps broyé, dont la tête avait roulé à plusieurs mètres. Dans les poches du défunt, il y avait une lettre adressée à ses parents et la photographie d'une femme morte il y a deux ans. Dans cette

lettre, le nommé Knab, né en juillet 1900 dans le Bas-Rhin, déclarait se donner la mort parce qu'il ne pouvait surmonter une douleur intime.

b) Ex.: Gard, *1er janvier 1933.* — On découvre sur la voie de chemin de fer le corps de Ludovic Serobal, mineur, de nationalité polonaise, dont la tête était complètement séparée du tronc.

c) Ex.: Strasbourg, *février 1933.* — Un cantonnier, chargé de l'entretien des voies ferrées, trouve, sur une des voies de la ligne de Strasbourg à Saverne, juste en face du cimetière Sainte-Hélène, le corps d'un jeune homme, affreusement mutilé et baignant dans une mare de sang. Le corps était encore chaud.

Les papiers trouvés dans les poches du cadavre permirent de l'identifier. Il s'agissait de l'employé d'un boulanger de Strasbourg. Le jeune homme habitait à Illkirch chez ses parents.

10° Il est des cas où l'écrasement se produit sur un cadavre posé sur la voie; ou bien le sujet a été tué dans le train et projeté ensuite sur la voie. C'est ce qui est arrivé pour Madame veuve Gouin, dont nous rapportons plus loin l'observation tirée de: *Police scientifique* (Reiss), pages 382 et 460. (Voir également, pour certains détails de cette affaire: *Le poil de l'homme et des animaux*, par Marcelle Lambert et Balthazard, page 211.)

a) Assassinat dans un train. — Un bandit a assommé, au cours de la nuit, dans l'express Paris - Saint-Etienne qui quitte la gare de Lyon à 20 h. 20, une voyageuse, Mlle Honorine Pralut, 51 ans, commerçante, 4, rue du Lycée, à Roanne. Le malfaiteur, après avoir dévalisé sa victime, a jeté le corps sur la voie. Le crime n'a été découvert qu'à 5 heures du matin, à l'arrivée du train à Saint-Etienne, par l'employé qui procédait à la visite réglementaire des wagons. En effet, dans le compartiment occupé par Mlle Pralut, une mallette, un parapluie et plusieurs cartons présentaient des traces de sang. Les brigades de gendarmerie furent alertées et une heure plus tard des surveillants découvrirent, sur le ballast, non loin de Mesves-Bulcy

(Nièvre), le corps affreusement mutilé de la voyageuse de l'express. Transportée à l'hôpital de la Charité-sur-Loire, la malheureuse, qui était dans le coma, y succomba sans avoir repris connaissance.

La victime peut avoir été tuée ailleurs et apportée sur les rails ; c'est ce qu'on appelle le crime en deux actes (*observation* 2).

a) M. Simonin a observé deux cas dans lesquels les victimes ont été tuées par accident d'auto: les écraseurs avaient transporté le cadavre sur la voie ferrée pour faire croire à un mort toute fortuite.

b) *Février 1933.* — Les assassins ont placé sur la voie, avant l'arrivée d'un train, le corps de leur victime, M. Monnot, négociant à Berre, près Marseille. On a retrouvé, par la suite, horriblement broyé, le corps de ce malheureux qui avait été préalablement étranglé chez lui par ses agresseurs.

CHAPITRE II

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DES LÉSIONS

Comme résultat de ces accidents, il y a toujours des lésions considérables. GUILLEMAUD, dans sa thèse (*Accidents de chemin de fer*, 1890-91, Lyon), distingue des lésions de deux ordres:

a) Lésions d'ordre chirurgical.

b) Lésions d'ordre purement fonctionnel.

Il dit: « Comme la puissance de la cause agissante est très grande, on trouve la caractéristique dans l'étendue et la multiplicité des lésions produites. »

On peut même ajouter que ce sont les mutilations les plus effrayantes que l'on puisse observer et qu'il y a souvent une véritable fragmentation du corps.

Quelles sont les différentes lésions qui peuvent se rencontrer dans les diverses parties de l'organisme?

1) **Lésions du squelette :**

Les lésions les plus fréquemment observées sont les multiples fractures portant surtout sur les membres ; un fait caractéristique, c'est qu'elles se voient plus souvent aux membres inférieurs.

VIBERT (*Accidents en chemin de fer et les psychoses traumatiques*, page 8) donne une statistique sur le nombre de cas observés par lui-même dans un accident: sur vingt-neuf personnes, dit-il, gravement atteintes, il y en avait cinq dont la blessure principale était une fracture de cuisse ou des fractures multiples de la jambe.

Les lésions se rencontrent aussi au niveau du crâne ; c'est le défoncement crânien qui est la lésion habituellement rencontrée ; les fissures et les fractures de la mâchoire inférieure ne sont pas rares, même quelquefois la mâchoire est complètement broyée. Au niveau de la colonne vertébrale, souvent, des parties manquent, correspondant aux parties sur lesquelles les roues du train avaient passé.

Les côtes et le bassin subissent également des fractures.

2) **Lésions des parties molles :**

Il y a un véritable broiement des parties molles. La peau présente souvent des sections bien nettes et longitudinales. THOINOT (tome I) : « Une des lésions, la plus intéressante et la plus caractéristique, est le décollement de la peau, qui est comme arrachée des couches sous-jacentes sur une étendue parfois énorme, sur un membre entier par exemple ; le passage tangentiel d'une roue de lourd véhicule est surtout capable de créer cette lésion. La poche sous-cutanée est remplie du sang provenant du broiement des parties sous-jacentes ».

M. CHAVIGNY a eu l'occasion d'observer dans certaines expertises des vastes dénudations portant sur une ou deux jambes.

Ex.: *Observation 6.* — Il s'agit d'un individu dont les jambes ont été coupées; la peau manquait sur les deux jambes, sauf sur le dos du pied. La section de la peau restante était nette, comme si elle avait été tranchée au couteau.

Ce fait, rencontré si fréquemment par les médecins légistes, en cas d'écrasement par le train, est dû, d'après M. CHAVIGNY aux éclatements de la peau par une forte traction suivant une ligne nette.

Les muscles sont mis à nu et déchiquetés.

Exceptionnellement, il peut arriver que le cadavre ne présente que des lésions insignifiantes à l'extérieur, mais

alors, à l'intérieur, se rencontrent des lésions d'une haute gravité: telle que rupture des organes; le sujet est mort rapidement, d'une hémorragie intra-abdominale.

3) Lésions de la tête et du cou :

Dans les cas de suicide ou de suicide simulé, la tête est séparée du tronc; souvent celui-ci est entre les deux rails; la face de section du cou est contre une face d'un des rails.

La tête est plus ou moins éloignée du tronc, quelquefois même à une distance considérable, douze mètres dans une de nos observations, ou bien elle reste adhérente au tronc par un lambeau de la peau. La face est mutilée, il lui manque des parties molles ou squelettiques (la mâchoire, par exemple). Le cuir chevelu est généralement le siège de plusieurs fissures profondes ou superficielles.

La section du cou est plutôt dans la région cervicale haute, que vers la base, et il y a une grande difficulté de reconnaître les éléments anatomiques qui existent normalement à ce niveau.

4) Lésions des organes thoraciques :

En cas d'écrasement par le train, les organes de la cavité thoracique peuvent rester intacts. Mais, dans bien des cas, on a pu constater que les poumons sont congestionnés, lourds, sans présenter de lésions d'ordre traumatique.

Dans d'autres cas, à la surface et en profondeur, on trouve des fissures dans la plèvre et dans le tissu pulmonaire, dues aux enfoncements des côtes fracturées, avec des hémorragies pleurales plus ou moins abondantes. Certains organes, comme le cœur, résistent parfaitement aux écrasements. Le plus souvent, le cœur est coupé à la base, séparé de tous les gros troncs vasculaires; chassé par le fait de la forte compression, il traverse la paroi thoracique; on le trouve projeté souvent à plusieurs mètres du cadavre. Comprimé vers sa base par la force agissante, il peut traverser le diaphragme et on le trouvera faisant hernie ou

ayant passé entièrement dans la cavité abdominale. Un cas de ce genre a été publié par Balthazar, qui l'avait observé chez une femme.

5) **Lésions des organes abdominaux :**

Parmi les organes abdominaux, ce sont la rate et le foie qui sont exposés aux traumatismes graves. Il n'est pas rare, à l'ouverture de la cavité abdominale, de se trouver en présence d'une hémorragie abondante, provenant d'une fissure au niveau de la rate ou du foie, intéressant à la fois la capsule et le tissu splénique ou hépatique.

6) **Hémorragies :**

Demandons-nous tout d'abord si un cadavre écrasé par le train saigne?

Il faut établir une distinction bien nette entre les cas d'écrasement par le chemin de fer selon qu'il y a écrasement de gros vaisseaux ou ouverture simultanée d'une multitude de vaisseaux comme dans le cas d'éclatement du crâne ou du thorax.

Il peut, en effet, se produire qu'il n'y ait pas d'hémorragie sanguine, même dans les cas de décapitation complète par passage des roues d'une locomotive sur le cou d'un individu; ce fait peut naturellement éveiller des suspicions.

Dans ces cas, à l'autopsie, on voit que les carotides sont écrasées de telle façon que la tunique interne récroquevillée ait complètement empêché l'hémorragie.

Dans certains cas, les vaisseaux sont sectionnés au niveau du trait d'arrachement de la tête; à cause de la grande vitesse et du poids du corps agissant, il s'est produit un fort accollement des parois vasculaires, un caillot sanguin a pu se former et il n'y a pas eu hémorragie sanguine au dehors.

Par contre, dans les cas de broiement de la tête, il se produit habituellement une hémorragie importante. Divers cas, dont on peut retrouver les observations à la fin de cet exposé en témoignent.

L'hémorragie n'existe non plus dans le cas où il y a eu écrasement en deux actes. Le sujet a été tué plusieurs heures auparavant, le sang a pu déjà se coaguler et, au moment du passage du train sur le cadavre, l'hémorragie ne s'est pas produite ou s'il y en a eu elle est toujours très peu abondante.

Thoinot a dit: « L'hémorragie peut être importante ou nulle dans certains cas parce que le cœur est coupé à la base et la circulation se trouve suspendue. »

L'abondance de l'écoulement sanguin dépendra aussi de la façon dont on place le cadavre sous le train.

a) la vitesse de celui-ci intervient également;

b) la nature du ballast a une importance pour l'évaluation de la quantité du sang écoulé: si le ballast est neuf, on trouvera des taches qui ne sont pas très étendues puisque la plus grande partie du sang a fusé rapidement dans la profondeur, sans pouvoir se coaguler. Mais, sur un ballast encrassé, les flaques de sang sont plus étendues et il y a coagulation; malgré cela, le médecin expert est dans l'impossibilité de préciser la quantité de sang perdu.

CHAPITRE III

1) FORMES MÉDICO-LÉGALES

Les formes médico-légales sont au nombre de trois:
1) Ecrasement accidentel;
2) Ecrasement-suicide;
3) Ecrasement-crime en un ou deux actes.

Les différents éléments que nous allons donner à propos du diagnostic permettront de faire différenciation entre ces trois catégories.

2) DIAGNOSTIC

Quels seront alors la conduite et le rôle de l'expert appelé auprès d'un cadavre?

Quels sont les éléments à rechercher et peut-il arriver à faire un diagnostic qui se rapproche de la réalité?

Un médecin appelé auprès d'un cadavre trouvé sur la voie ferrée doit bien se garder de poser un diagnostic basé simplement sur ses impressions; il ne doit pas davantage se laisser influencer par les racontars des témoins qui peuvent l'induire en erreur.

Son devoir est de bien observer les lieux, de bien voir comment est placé le cadavre; y a-t-il des objets qui peuvent se trouver près de lui et qui lui appartiennent ou non?

Rechercher les taches de sang, leur disposition par rapport au cadavre. Sont-elles le résultat d'une forte hémorragie; contiennent-elles des objets ou des cheveux? Il faut faire des prélèvements pour rechercher au besoin si

c'était du sang humain ou non. Ensuite, il faut procéder à l'examen du cadavre lui-même. D'abord inspecter les vêtements, voir s'ils présentent des traces de lutte, des taches de sang, s'ils sont intacts ou déchirés?

Si les vêtements sont déchirés, cela peut faire penser à une violence exercée sur la victime avant qu'elle ne soit écrasée.

Il faut toucher le cadavre pour voir s'il est encore chaud, tiède ou complètement refroidi. Ceci est de grande importance, car on peut ainsi déterminer à peu près à combien de temps remonte la mort. Nous verrons cette question traitée dans l'observation n° 1. Une fois l'examen externe du cadavre achevé, il faut le déshabiller et bien inspecter tout le corps, en particulier les mains pour voir s'il n'y a pas eu lutte avant l'accident, rechercher les écorchures, les ecchymoses sur les doigts, sur le dos de la main.

Explorer avec les mains toutes les parties du corps, surtout le squelette; voir s'il n'y a pas de fractures, ecchymoses ou blessures sur le corps. Si, par hasard, on trouve de ces lésions, tâcher, d'après l'aspect des blessures, de déterminer la nature de ou des objets qui ont agi (crevés pratiqués en de multiples points de la surface).

Ne jamais oublier de faire des incisions aux endroits des fractures et des ecchymoses. Si on trouve une hémorragie en foyer, on peut être sûr qu'il s'agit d'une fracture *ante-mortem*, et inversement une absence d'hémorragie doit faire penser à une fracture après la mort.

L'autopsie est absolument indispensable dans ces cas d'écrasement par chemin de fer.

Pendant l'autopsie, il faut procéder méthodiquement à l'examen de chaque organe et de chaque cavité à laquelle il appartient.

L'examen du contenu de l'estomac est d'un très grand intérêt pratique, puisque le degré de la digestion et la nature des aliments peuvent fournir des renseignements et permettre de préciser combien de temps à peu près, après le dernier repas, le sujet est mort.

L'analyse chimique du suc gastrique et du sang est

également utile. Rechercher surtout la quantité d'alcool qui permettra de dire si le sujet a été sous l'influence d'une forte imprégnation alcoolique ou non.

Les signes et les lésions trouvées à l'autopsie, l'examen des lieux, les renseignements fournis par les magistrats et surtout une bonne interprétation des faits peuvent orienter le médecin vers le vrai diagnostic et quelquefois même lui permettre de reconstituer la chronologie des lésions provoquées, comme il a été le cas dans un crime, dont nous verrons l'observation plus loin. Le Professeur Chavigny est arrivé dans le cas à de très grandes précisions qui ont rendu service aux magistrats.

C'est une question de chronologie. Le médecin expert recherche s'il trouve des traces de lésions survenues en deux temps. C'est alors une analyse très finement détaillée des *hémorragies* qui fournit la clef du problème: si toutes les grosses lésions sont contemporaines de la mort elles se seront produites *avec hémorragie.* Si, au contraire, la mort a précédé un peu longuement l'écrasement, les lésions d'écrasement survenant chez un cadavre dont la circulation sanguine est arrêtée déjà seront des lésions sans hémorragie. C'est la caractéristique habituelle des lésions *post-mortem.*

Il faut cependant savoir encore interpréter au besoin des constatations même formellement nettes de cet ordre, car il peut arriver que le cadavre soit tardivement réécrasé et mutilé à nouveau par un second train qui, un certain temps après, vient à passer sur la même voie ou sur une voie voisine.

OBSERVATIONS

Observation n° 1. — Cas Georges Haller.

RAPPORT MEDICO-LEGAL

Le cadavre présentait les lésions suivantes:

1) Eclatement de la boîte crânienne avec expulsion totale de l'encéphale, lequel, par suite, n'a pu être soumis à l'examen.

Le cuir chevelu a éclaté en multiples lambeaux. La calotte crânienne était complètement détachée par un trait de fracture oblique portant sur la partie moyenne de la région temporo-pariétale gauche et longeant la base du crâne à droite. A la base, les étages antérieur, moyen et postérieur sont éclatés en une multitude de petits fragments informes ; seule, une couche osseuse occipitale persiste, coiffant l'extrémité supérieure de la colonne vertébrale.

2) Broiement de la face, aplatie dans le sens antéro-postérieur. Les téguments sous plaies sont fortement souillés par des particules noirâtres. Les os constituant le massif maxillaire supérieur sont complètement broyés. Le maxillaire inférieur est fracturé en plusieurs fragments au niveau du corps.

3) Fracture transversale fermée de l'humérus à la partie moyenne avec petits fragments intercalaires ; forte contusion des muscles et du nerf radial à ce niveau.

4) Broiement du pied gauche (métatarse et tarse antérieur) ayant respecté l'astragale et le calcanéum, mais ayant fissuré en multiples lambeaux le tégument de l'extrémité inférieure de la jambe et complètement disséqué le tendon du jambier antérieur.

5) Deux fissures de la rate, contuse dans son ensemble, de 3 cm. de longueur siégeant l'une au niveau de la partie supérieure du bord antérieur, l'autre au niveau de la partie inférieure du bord postérieur, n'ayant donné lieu l'une et l'autre à aucune hémorragie.

Il n'a été relevé d'autre part:

a) Aucune fracture des os de la colonne vertébrale, du bassin, des autres os des membres supérieurs et inférieurs.

b) Aucune contusion des parties molles de ces diverses régions.

c) Aucune lésion traumatique des vaisseaux, nerfs et viscères du cou (os hyoïde, larynx et corps thyroïde), du thorax (poumon, cœur qui contenait une très minime quantité de sang et caillots peu volumineux), de l'abdomen (estomac qui contenait un grand verre d'aliments liquides sans odeur particulière et un gros fragment de viande non encore digérée); de l'intestin, pancréas, foie, reins, vessie (qui contenait à peine une cuillérée à dessert d'urine), des organes génitaux, notamment pas le moindre épanchement sanguin ou séreux dans ces diverses cavités et divers organes.

Conclusions: La mort est manifestement due au broiement de la boîte crânienne et a été vraisemblablement instantanée.

Le corps ayant été trouvé sur une voie ferrée, les lésions constatées peuvent être naturellement attribuées à l'écrasement par roues de véhicules, sans invoquer d'autres causes.

CONTRE-EXPERTISE LE 17 NOVEMBRE 1931

Les questions nouvelles posées aux experts étaient les suivantes:

1) Rechercher toutes traces de violences volontaires, notamment de violences dirigées contre la tête et de la manière qu'ont indiqué Hellinger et Mulhbache (agresseurs).

2) Rechercher la cause de la mort et dire si c'est un cadavre ou un homme encore vivant qui a été écrasé par le train?

1° Etat des aliments trouvés dans l'estomac. Temps écoulé entre l'ingestion des aliments et la mort.

L'estomac contenait un grand verre d'aliments liquides sans odeur particulière et un gros fragment de viande non encore digéré. Les dimensions de ce morceau étaient 10 à 12 cm. de longueur, de forme triangulaire; à l'une de ses extrémités, il était presque en pointe, mesurant à ce niveau 1 cm. 5 seulement d'épaisseur. Les bords de ce fragment étaient très nets. Il ne paraissait ni avoir été mâché ni avoir été attaqué par les sucs digestifs. La détermination exacte de la nature du morceau de viande n'a pas pu être faite.

En ce qui concerne la durée de séjour de ces aliments dans l'estomac entre le moment de leur ingestion et l'instant auquel la mort est survenue, il se présente une difficulté:

Dans son « Précis de Médecine Légale » (1913, tome I, page 172), le Professeur Thoinot s'exprime ainsi:

« Il semble, *a priori*, que, de l'état de digestion des aliments trouvés dans l'estomac d'un cadavre, on pourrait, étant donné que l'enquête a fixé l'heure du dernier repas, déterminer combien de temps après ce repas le sujet a succombé. Mais rien n'est plus trompeur qu'une pareille donnée, car il faut compter:

1) Avec la variabilité des facultés digestives des divers sujets, et avec le manque d'uniformité dans la digestion des divers aliments, ce qui démontre immédiatement la fragilité d'un pareil moyen diagnostique;

2) Avec la réalité de la digestion *post-mortem* établie depuis longtemps par Spallanzani, démontrée à nouveau dans son importance médico-légale par l'étude récente de C. Ferrai. »

Ces affirmations de Thoinot sont absolument confirmées par le Professeur Richet, qui, dans son article «*Ingestion*»,

du Dictionnaire de Physiologie, fait les mêmes réserves que Thoinot.

La contre-autopsie a été pratiquée à la date du 17 novembre 1931.

Quand on consulte les divers tableaux donnés par les auteurs au sujet de la digestibilité de la viande, on voit qu'en moyenne la viande séjourne huit heures dans l'estomac avant que les résidus de sa digestion ne franchissent le pylore.

Assurément, ainsi que cela a été dit, cette durée du séjour dans l'estomac dépend pour une part des facultés digestives personnelles de l'individu et aussi de la nature de la viande, un fragment de porc ou d'oie étant de digestion plus lente qu'un morceau de bœuf ou de veau, etc...

Mais, d'autre part, cet état d'avancement de la digestion a une certaine importance indicatrice et, sans prétendre à une précision qui serait absolument hors de propos, nous pouvons admettre qu'au maximum le morceau de viande dont il est question *ne pouvait avoir été ingéré guère plus de trois heures avant la mort.* Même, comme ses arrêtes étaient encore absolument vives et comme l'action des sucs digestifs semblait ne pas s'être exercée encore, nous sommes conduits à admettre que l'ingestion de la viande s'était produite à un moment très rapproché de la mort, et nous sommes amenés à dire que l'ingestion de ce morceau de viande ne pouvait pas remonter à plus d'une heure avant la mort, au grand maximum.

2° **Détermination de l'heure approximative de la mort.**

Quant la mort ne remonte pas à plus de vingt-quatre heures, le médecin expert a recours à deux éléments qui lui permettent de déterminer d'une façon approximative quelle peut être l'heure de la mort.

a) Le degré de refroidissement auquel le cadavre est arrivé.

b) L'apparition ou le degré des contractures cadavériques.

Dans le cas présent, le premier élément peut seul entrer effectivement en ligne de compte, car au dossier il a été noté que la rigidité cadavérique n'avait pas été constatée (rapport du Docteur A...).

Dans la cote 2 du dossier, le témoin (K...) qui a trouvé et touché le cadavre, vers 6 h. 45 du matin, déclare que le corps était déjà froid. On trouve la confirmation de cette déclaration quand on se rapporte à la cote 11 (rapport établi par le Docteur A...).

On admet (voir THOINOT, vol. I, p. 64) qu'un cadavre ne donne plus à la main sensation de tiédeur lorsque la mort est survenue depuis huit ou dix heures. D'autres auteurs aspirent à donner une notion plus précise en disant qu'un cadavre perd sensiblement un degré par heure, pour une température ambiante de 5° à 15°.

Qu'on s'en rapporte à l'un ou l'autre de ces systèmes, on devra conclure, dans le cas présent, que la mort remontait environ à un minimum de six à huit heures au moment où le cadavre a été examiné, à ce point de vue, à partir de 6 h. 45 du matin.

On peut donc tenir comme vraisemblable que la mort était survenue avant qu'il fût minuit.

3° Nature et ordre de succession des blessures.

En ce qui concerne l'état dans lequel se présentaient les différentes blessures constatées sur le cadavre de Georges Haller à la date du 13 août 1931, nous ne reproduirons pas ici la description très complète qui en a été fournie dans le rapport d'expertise en date du 13 août 1931, sous les n^os^ 1, 2, 3, 4, 5.

Il suffit de se reporter à ce document (ci-dessus) pour en avoir une description.

De cette description, nous allons rapprocher les constatations faites à la contre-autopsie du 17 novembre 1931.

Cette contre-autopsie a été pratiquée au cimetière de

H... La bière extraite de la fosse était en bon état de conservation, nullement aplatie, ni déformée, le couvercle ne comprimait pas le cadavre qui y était contenu.

Les fragments du crâne ont particulièrement subi l'effet de l'écrasement par le train et les portions de téguments qui y sont encore adhérentes sont de coloration noirâtre dans toute leur épaisseur. Ils sont desséchés et ne permettent par conséquent pas de constatations utiles au point de vue d'hémorragie dont ils auraient pu avoir été le siège.

L'état de dislocation complète du crâne correspond exactement à la description qui en était donnée dans le premier rapport.

Dans le thorax et l'abdomen qui avaient été refermés après la readaptation du couvercle sterno-costal, nous trouvons divers fragments qui représentent assez bien certains organes (les poumons, par exemple), tandis que, par contre, il nous est absolument impossible de retrouver et de caractériser les débris de la rate.

Celle-ci avait été coupée en fragments assez menus lors de la première autopsie, et la putréfaction ayant fait son œuvre depuis ce moment il n'est nullement étonnant de n'avoir pu retrouver ni réunir les débris. Nous rappellerons seulement la mention qui figure dans le premier rapport d'autopsie: « *Deux fissures de la rate contuse dans son ensemble*, fissures mesurant 3 cm. de long, siégeant l'une à la partie supérieure du bord antérieur, l'autre à la partie inférieure du bord postérieur, n'ayant donné lieu ni l'une ni l'autre à aucune hémorragie. »

Nous soulignons cette mention, car comme on va le voir ci-après, cette constatation cadre absolument avec certaines données nouvelles tirées de la contre-autopsie. L'état de conservation des membres du cadavre était pour ainsi dire parfait au moment de la contre-autopsie. Nous avons fait une dissection attentive d'abord au niveau du foyer de fracture de l'humerus gauche (partie moyenne) : sectionnant les téguments puis les masses musculaires à ce niveau, on constate que, depuis la surface jusqu'aux parties les plus profondes, les tissus n'ont subi aucune altération par

putréfaction ; qu'ils ont conservé leur coloration et leur aspect normal. On peut parfaitement se rendre compte, et de la façon la plus certaine, qu'il ne s'est produit aucune hémorragie, ni au niveau du tissu osseux, ni dans les masses musculaires du voisinage. Dès maintenant, nous pouvons dire que cette fracture ne comporte aucun caractère vital. Elle apparaît comme une fracture *survenue après la mort.*

L'examen du pied gauche broyé n'a montré aucune hémorragie, même la plus restreinte, ni dans les tissus de pourtour ni en épaisseur.

Donc le broiement du pied nous apparaît comme lésion *survenue après la mort.*

Les autres organes examinés: cou, larynx, thorax et abdomen ne dénotaient pas le moindre épanchement sanguin ou séreux dans ces diverses cavités et divers organes.

De ces dernières indications, on rapprochera encore utilement les déclarations faites par des témoins qui, sur place, ont vu le cadavre.

Le témoin R... déclare avoir vu sur le sol une grande flaque de sang mesurant une quarantaine de centimètres en diamètre (rappelons qu'il s'agit à ce sujet du sang qui se serait écoulé sur la route au point même où H... aurait été frappé et serait tombé).

Au contraire, on voit que le témoin M... déclare: « Bien qu'une des plaies fût ouverte, je n'ai pas vu d'hémorragie. En tout cas, elle était très faible. »

Il s'agit alors de l'écoulement du sang qui aurait pu se produire au moment où le corps avait été placé sur la voie: *la tête était posée sur un des rails.* Donc, dans ce cas, on doit très spécialement tenir compte de ce fait que toute une série de lésions constatées n'ont donné naissance à aucune hémorragie. Nous sommes conduits à admettre que les multiples lésions constatées : celle du bras gauche, de la rate, des cavités thoraciques et abdominales, ainsi que celle du pied gauche ont été produites alors que toute circulation était définitivement arrêtée; par conséquent, le sujet *était déjà mort* au moment où ces diverses lésions sont survenues.

4° Existence possible d'une ou plusieurs blessures portées à la tête de la victime avant le franchissement du train.

Maintenant, connaissant toutes les déclarations qui figurent au dossier, nous avons, au cours de la contre-autopsie, examiné l'état du crâne; nous pouvons dire que toute trace de lésions préexistantes au niveau de la calotte crânienne et même de la tête étaient impossibles à déceler en raison de la destruction complète de cette boîte crânienne et de l'attrition profonde des tissus superficiels correspondants.

Conclusion : Si on se reporte aux constatations antérieurement observées dans des cas d'écrasement par train, la projection des divers débris se fait au delà du cadavre lui-même, et dans le sens de la marche du train.

Il apparaît donc, par conséquent, dans le cas actuel, que le cadavre devait avoir été placé sur la voie allant vers Strasbourg.

L'absence de l'hémorragie au niveau des fractures et dans les cavités indique que le sang était coagulé. Or la coagulation du sang après la mort demande six heures environ.

De plus, dans les trois heures qui suivent la mort, les plaies peuvent encore saigner (Tayle et Christinos.)

Donc, la mort de la victime est survenue au moins trois heures avant l'écrasement par le train.

Observation n° 2. — Meurtre de Madame Gouin. — Le 14 décembre 1909, les employés de la Gare de Lyon constataient, à l'arrivée du train de Montargis, que la portière d'un compartiment de 1re classe était partiellement brisée.

Pénétrant dans le wagon, ils découvrirent sur le plancher et sur la plaque du chauffage une flaque de sang, dans laquelle étaient agglutinés un grand nombre de poils. Sur la plaque du chauffage, se trouvaient, adhérents au sang, de nombreux poils, les uns de coloration grise, les autres blancs, qui furent soigneusement recueillis. D'autres poils

furent prélevés sur un rideau arraché de la portière. Enfin on trouvait dans la housse ajourée du compartiment, à la hauteur où devait se trouver la tête d'un voyageur assis sur la banquette, un long poil blanc enchevêtré dans le tissu.

Sur la plaque, on a retrouvé: un fragment d'épingle à cheveux, un fragment de verre noir provenant de la tête d'une épingle à chapeau, une barette à cheveux, un lorgnon intact. On devait donc penser que la tête de la personne avait reposé dans la tache de sang.

Une personne, dont les mains ou les vêtements étaient souillés de sang s'est dirigée vers le couloir, laissant des empreintes sanglantes sur la poignée interne de la porte ouvrant sur le couloir, projetant des goutelettes de sang sur le linoleum du couloir et sur le montant gauche de la porte, à 15 cm. de hauteur. Cette personne a touché avec des mains tachées de sang la manivelle de la râpe à savon. Les mains ont ensuite été lavées à grande eau, puis essuyées sur la serviette-rouleau.

Dans la même soirée, près de Brunoy, on a retrouvé le cadavre mutilé de Mme Gouin. Un grand nombre de cheveux ont été trouvés adhérents aux vêtements.

Les jambes ont été amputées. Le pantalon et le jupon ne présentaient que des taches de sang et de graisse, dans lesquelles on retrouvaient des débris de chair et de tissu graisseux.

Le voile de crêpe noir était largement taché à sa partie postérieure de sang pur, ainsi que la partie médiane et postérieure de l'étole de fourrure. Celle-ci a été retrouvée avec le manchon sur la voie ferrée.

Sur le voile, il y avait des empreintes qui correspondaient exactement aux saillies de la plaque chauffante du compartiment. Ce voile portait encore des perforations carrées équidistantes disposées de la même manière que les saillies carrées de la plaque. On a trouvé encore, dans le voile même, des fibres d'une étoffe rouge garance.

Dans un cas pareil, il y avait un grand nombre de questions médico-légales qui se posaient:

1° Est-ce que cette hémorragie provenait, soit de l'utérus de la victime, soit d'une plaie à la tête?

2° Quelle était l'origine des poils trouvés?

3° D'où provenaient ces fibres rouges garance trouvées dans le voile?

Un examen détaillé du wagon, des vêtements du cadavre et du cadavre lui-même, de la situation des taches sanguines, a pu donner une orientation à l'enquête.

Tout d'abord, l'évaluation de la quantité de sang répandu sur le tapis et la plaque chauffante du compartiment, environ de 200 à 300 grammes, permettait de douter que cette hémorrage ait pu provoquer un évanouissement. Surtout, l'examen de laboratoire démontrait que ce sang n'était pas d'origine utérine. Le sang du pantalon, du jupon, du voile de chapeau et de la fourrure, ne se montrait pas, non plus, d'origine utérine: c'était du sang pur.

Grâce aux moules de plâtre de la plaque du chauffage du compartiment, on a pu mesurer exactement l'écartement des carrés saillants et des dimensions des côtés de chaque carré.

L'écartement des empreintes de chaque carré est exactement le même sur le voile.

L'examen macroscopique et microscopique des cheveux trouvés sur les vêtements de la victime a démontré leur identité avec ceux de la tête.

Par contre, les poils colorés qui ont été retrouvés dans la flaque de sang à l'examen ne sont pas démontrés de provenance humaine. Il s'agissait de poils de fourrures: au microscope, dans les jarres, il existait une moelle réticulée irrégulière avec vésicules larges et ovulaires, l'indice médullaire était de faible valeur; épaisseur de la jarre, assez grande. Ces deux derniers caractères ont permis de conclure que les poils étaient d'origine animale et qu'il s'agissait de renard rouge de l'Alaska.

En outre, il existait dans la préparation quelques rares poils de rongeurs avec indice médullaire élevé, cellules médullaires pigmentées près du bulbe, incolores près de la pointe. Ces poils semblaient provenir d'un écureuil.

L'étole et le manchon qui ont été retrouvés sur la voie montraient qu'ils étaient constitués par des peaux de renard rouge de l'Alaska, teintes en noir enfumé. La présence des rares poils d'écureuil provenait de l'encolure de l'étole.

Les fibres rouges-garance provenaient du pantalon de l'un des agresseurs, qui se trouvaient précisément être des soldats.

Les objets trouvés par terre, les empreintes et finalement les aveux des soldats (agresseurs) ont démontré que Mme Gouin a été projeté violemment par terre et que la tête, reposant sur la plaque de chauffage du wagon, avait été écrasée à coups de talon.

Après le crime, l'un des meurtriers avait arraché le rideau de la portière, avec lequel il avait tenté d'essuyer la flaque de sang; ainsi s'explique la présence de poils de renard sur le rideau.

Observation n° 3. — Marseille. — Un droguiste, à Berre-l'Etang, est attaqué chez lui par des malfaiteurs venus le cambrioler. Les voisins ont constaté que l'appartement de M. Mounod avait été cambriolé.

La gendarmerie commença son enquête et des taches de sang relevées sur le sol révélèrent que M. Mounod avait dû être grièvement blessé ou tué par les malfaiteurs qui s'étaient introduits chez lui.

Tandis que l'enquête se poursuivait et que la brigade mobile arrivait sur place, on apprenait qu'un cadavre coupé en deux par un train venait d'être retrouvé sur la voie, à quatre kilomètres au-delà. Le corps fut rapidement identifié pour être celui de M. Mounod.

On pense donc que les malfaiteurs, après avoir cambriolé l'appartement et avoir tué le droguiste se sont enfuis transportant avec eux leur victime, qu'ils jetèrent d'un pont sur la voie ferrée.

Observation n° 4. — Suicide: Krebs Auguste, *octobre 1920.* — Le cadavre de Krebs avait été aperçu sur la voie ferrée le matin au lever du jour. Le tronc était couché sur

le ventre, perpendiculairement au rail; la tête, séparée du tronc, avait roulé dans l'entrerail. L'écoulement du sang sur place avait été insignifiant. Il existait seulement, au point où le tronc touchait le rail, une tache sanguine ne mesurant pas plus de 8 cm. de diamètre. Le sang était coagulé et une partie avait filtré dans la profondeur du ballast. Nulle part il n'y avait de projection de goutelettes sanguines; en particulier, il n'y en avait absolument pas sur toute la face verticale externe du rail, celle qui s'était trouvée exactement en face du tronc décapité. De même, encore, on ne trouvait pas de traces de sang ni au voisinage de la tête, ni sur le parcours que celle-ci avait dû effectuer à partir du moment où elle avait été séparée du tronc. On était donc fondé à se demander si la mort était bien le résultat de la décapitation par le passage d'un convoi, ou s'il ne s'agissait pas d'un suicide simulé, le cadavre ayant par exemple été apporté là lorsque la mort remontait à un certain temps. Au moment des premières constatations faites, on a trouvé le col soigneusement plié et nullement taché de sang dans une des poches du vêtement. Au niveau des épaules, les vêtements sont quelque peu tachés de sang, mais sur une étendue très restreinte. La tête, complètement séparée du tronc, ne présente que de très petites traces sanguines au niveau de la base du nez, à gauche. Sur toute l'étendue de la face, nombreuses taches noires, dues au dépôt de charbon, de poussière, mais ni sur la face, ni sur le cuir chevelu, il n'y a de trace de violences. Le cadavre une fois déshabillé, les vêtements ne portent pas, sauf vers la région du cou, de déchirures, de traces de violence, d'arrachement.

La tête est exsangue, les gencives très décolorées. Les yeux sont entr'ouverts et il n'y a pas d'ecchymoses sous-conjonctivales. La pointe de la langue est serrée entre les dents qui y ont fait une empreinte. La section du col, vue sur le côté, n'est pas nette, telle que celle qui aurait pu être produite par un instrument tranchant. En effet, la peau n'est pas sectionnée au même niveau que les muscles et le squelette. Sur presque tout le pourtour, la peau attenant à

la tête forme un lambeau flottant qui est perforé d'un large orifice, ne présente pas de traces de coupures par instrument tranchant; c'est un arrachement, un éclatement de la peau. Sur les bords, il n'y a pas d'infiltration sanguine. La colonne vertébrale est sectionnée au niveau de la troisième vertèbre cervicale, dont l'arc postérieur est désinséré, libre; il n'y a pas de petits fragments osseux pulvérisés qui soient l'indice d'un broiement du corps vertébral. Les muscles cervicaux sont broyés et arrachés, mais à leur niveau l'infiltration sanguine ne remonte pas au-delà d'un ou deux centimètres.

Crâne: Pas de traces de fracture, ni de fissure. La matière cérébrale ne montre par la présence, ni de projectile, ni aucune trace de violence. Pas d'hémorragie.

Tronc: Sur le tronc, on constate d'abord l'existence de deux plaques parcheminées longues de 10 cm. et larges de 5 cm. et siégeant sur les épaules en arrière au niveau de la crête des omoplates. Il s'agit d'une contusion ayant été produite avant la mort, car on constate l'existence d'une large suffusion sanguine dans le tissu cellulaire sous-jacent. Pour le reste de la surface du corps, il n'existe ni plaies, ni traces quelconques de violences; il n'y a pas de suffusions sanguines du derme, fait bien constaté après que de nombreux crevés ont été pratiqués en des points divers du tronc et des membres.

La rigidité cadavérique est encore très marquée au niveau des membres supérieurs et de la mâchoire inférieure.

On remarque des lividités seulement au niveau des avant-bras. La section du cou, sur la portion qui tient au tronc, se présente sous forme d'un cône très surbaissé et dont le sommet est constitué par la section de la colonne vertébrale. Là encore la section est nette et il n'y a pas d'esquilles, ni de poussière osseuse. Les muscles sont quelque peu rétractés, et, sur le pourtour de ce moignon, la peau est sectionnée un peu plus haut que les muscles. Pas d'infiltration sanguine au niveau de la section cutanée. Il est impossible de retrouver *l'orifice des vaisseaux*, il semble

que ceux-ci se soient rétractés ou aient été arrachés jusque dans la profondeur.

Une dissection en partant de la base du cœur et de l'aorte a permis de constater que les carotides ont été écrasées ou arrachées sur une grande longueur vers le niveau de la section du cou. Cet aspect est particulièrement marqué sur la carotide gauche dont la tunique interne présente un arrachement en échelons remontant jusqu'à 4 cm. sur le trajet du vaisseau. A ce niveau, la lumière de l'artère était complètement oblitérée.

Le cœur et la naissance de l'aorte sont remplis de caillots sanguins.

Organes: Cavité thoracique: rien de spécial.
Abdomen: rate un peu grosse.
Foie et reins légèrement décolorés.

Conclusions: De toutes les constatations faites, il résulte qu'on ne trouve sur ce cadavre aucune trace de violences ou de blessures produites avant la section du cou. C'est donc bien cette section qui est la cause de la mort, et, si l'écoulement sanguin consécutif a été aussi peu abondant, cela tient à la façon dont les gros vaisseaux du cou ont été arrachés au lieu d'être sectionnés net. Il y a eu une oblitération immédiate de ces vaisseaux.

L'hypothèse d'un suicide était la plus plausible, nulle trace d'attentat ou de violence n'ayant été relevée.

La lettre trouvée dans la poche de la victime a confirmé que cet individu s'était donné volontairement la mort.

Observation n° 5. — Suicide. — Un cadavre a été aperçu sur la voie par le mécanicien du train de Kehl à Strasbourg. Il a été identifié à l'aide des papiers trouvés dans sa poche. C'est un jeune employé de bureau, fils d'un cheminot. Dans l'après-midi du Nouvel-an 1926, il se trouvait attablé en compagnie de deux camarades dans une brasserie de Strasbourg. Il s'est produit une rixe, au cours de laquelle le jeune homme, en défendant son ami, a été grièvement blessé à la tête. Un de ses camarades, voyant la gravité des blessures, le fait conduire à la Clinique chirurgicale B. Le

médecin de garde lui fait un pansement et lui recommande bien de revenir le lendemain matin, vers 9 heures.

Après être sorti de l'hôpital, toujours accompagné de son ami, le jeune Schaller est allé boire encore plusieurs bocks dans une auberge près de la place du Corbeau. D'après le récit fait par un compagnon, le blessé souffrait terriblement et il lui a dit: « Je ne rentrerai pas chez moi dans cet état, car mon père me tuerait ».

Le soir, en se séparant, à l'arrêt du tramway n° 10, Schaller dit à son camarade déjà monté dans le tramway: « Adieu, tu ne me verra plus demain! »

Après cela, il y a une lacune d'information jusqu'au moment de la découverte du cadavre. Les questions suivantes se posaient: Schaller a-t-il été transporté une fois mort à cet endroit et ses agresseurs ont-ils voulu faire croire à un suicide? Ou bien a-t-il été blessé au cours de la rixe?

Le cadavre était allongé sur le ventre, perperdiculairement à la voie montante de Kehl à Strasbourg. La tête reposait juste contre le rail, les pieds atteignant le rebord du haut talus sur lequel se trouve la voie ferrée. Le corps a été trouvé dans cette position, vers 3 heures du matin. C'est seulement vers 6 heures qu'on l'avait retourné sur le dos.

Examen. Le côté droit de la face était le siège de lividités assez foncées indiquant par conséquent que le cadavre a séjourné sur le ventre pendant un temps assez long: six heures environ.

En outre, on constatait que la face était marbrée de taches noires arrondies, dessinées par les cailloux du ballast.

Un grand pansement enveloppait le cou et la tête. Le pansement, d'après sa disposition, et d'après les matériaux employés, est un pansement fait par un professionnel. Il est assez abondamment souillé de sang vers la région du vertex. Sur le terrain, là où le cadavre a reposé en premier lieu, il y avait une tache de sang de 8 cm. de diamètre, mais l'écoulement sanguin en ce lieu ne paraît pas avoir été abondant.

A l'autopsie, faite dans l'après-midi, on a vu que les

lividités de la face avaient disparu. Ceci signifie qu'il s'agissait de lividités en voie de constitution, non fixées. Par conséquent, lorsqu'on avait retourné le cadavre le matin à 6 heures, les lividités en question ne dataient pas de plus de douze heures à dix-huit heures. Le pansement enlevé, on voyait qu'un fragment de l'extrémité supérieure de l'oreille gauche manquait. La section, longue de 3 cm., était oblique et se dirigeait en bas vers l'arrière. Il s'agit de section par instrument très tranchant car les bords de la plaie sont très nets. Vers la partie supérieure de la plaie, un tampon de gaze était fixé par un point de suture pour arrêter sans doute une hémorragie vasculaire.

2° Au niveau de la bosse frontale siégeait une plaie de 8 cm. de longueur en forme d'étoile à trois branches.

3° Une plaie ayant sensiblement la même forme que la précédente, et siégeant à la queue du sourcil gauche, se dirigeant en bas et à gauche, sans que le squelette sous-jacent fût intéressé.

4° Une plaie longue de 8 cm., intéressant toute l'épaisseur du cuir chevelu, siégeait un peu en arrière du vertex à droite et à 4 cm. de la ligne médiane du crâne et parallèle à celle-ci. Le doigt introduit dans cette plaie sentait le squelette dénudé et constatait un enfoncement du crâne.

La calotte crânienne enlevée, on constatait un épanchement sanguin de 5 cm. Par la face supérieure du crâne, la dépression à droite de la ligne médiane a la forme d'une cupule ovalaire assez régulière à grand axe dirigé d'avant en arrière et mesurant 6 cm. Le bord gauche de la cupule est fracturé sur une ligne droite, mesurant 4 cm., et la lèvre externe de cette section est déprimée de 5 mm. La table interne est plus largement fracturée avec de grandes denticulations dirigées vers la ligne médiane. Mais comme le dénivellement de la table fracturée n'a pas dépassé 5 mm., la pointe de ces denticulations n'a pas déchiré la dure-mère.

Pas d'hémorragie entre la dure-mère et le cerveau.

Pas de contusion apparente à la surface du cerveau.

C'est seulement sur les coupes en séries de la substance cérébrale qu'on retrouve un petit foyer contus et un peu

d'hémorragie à 1 cm. environ de profondeur en un point correspondant à la lésion du crâne.

Aucune lésion n'est constatée à la base du crâne.

Pas de traces de lutte sur les mains.

Pas de traces d'ecchymoses sur la surface du corps, ni sur les membres. Dans la cavité thoracique, il n'y a rien à noter.

Abdomen: L'estomac contient à peine un demi-litre d'une bouillie assez épaisse d'aliments, très incomplètement digérés, paraissant n'avoir été ingérés que quatre heures avant la mort. Cette bouillie alimentaire paraît avoir une odeur d'alcool assez nette.

Les résultats de l'analyse chimique des divers liquides ont été les suivants:

Sang	2,32	d'alcool %.
Urine.	3,3	d'alcool %.
Estomac . .	4,08	d'alcool %.

Ces chiffres montrent qu'au moment de la mort le sujet était en état d'imprégnation alcoolique très modérée.

Le foie avait des dimensions normales, mais il était remarquablement pâle. L'eau de lavage colorimétrique est à peine colorée en rose très pâle.

Des constatations faites, il résulte:

1° Que Schaller a été frappé avant la mort:

a) d'un coup d'un instrument contondant et probablement lourd ayant agi dans un sens parallèle à la ligne médiane du corps;

b) d'un coup d'un instrument très tranchant ayant intéressé l'extrémité supérieure de l'oreille gauche;

c) de deux coups d'un même instrument probablement pointu (couteau, poignard ou titre-point) ayant frappé la région frontale une fois à droite, une fois à gauche).

2° Que les coups portés n'étaient pas de nature à provoquer immédiatement la mort.

3° Que la mort paraît être survenue par le mécanisme de l'hémorragie.

4° Il semble qu'on puisse attribuer dans la mort une certaine part à l'asphyxie. En effet, on a trouvé le cadavre avec la face exactement appliquée sur le sol, ainsi qu'en témoignaient les nombreuses empreintes de cailloux dessinées sur le visage et on se souvient que deux cailloux étaient restés pris entre les lèvres, au moment où le cadavre avait été retourné.

A l'autopsie, il n'a pas été constaté de signes d'asphyxie, mais on sait combien ces signes sont inconstants et peu démonstratifs.

Observation n° 6. — Suicide. — Des employés de chemin de fer découvrent en bordure de la voie ferrée, à proximité du passage à niveau de Hoehnheim, un homme dont les jambes sont sectionnées et qui perd son sang en abondance; cependant il donne encore des signes de vie.

Deux brancardiers de la Croix-Rouge de Hoehnheim, immédiatement prévenus, tentent, mais en vain, de sauver ce malheureux, qui meurt quelques heures plus tard à l'hôpital, où il a été transporté. L'enquête ouverte a pu établir l'identité de la victime. C'est un célibataire, de nationalité suisse, M. Rotz, âgé de 33 ans, demeurant Caserne Vauban, où il tenait une pension de famille.

Le décédé avait de gros embarras d'argent depuis qu'il avait pris, à une époque récente, un fonds de restaurant, et avait fait de multiples achats de matériel. Il n'avait pu payer diverses traites émises par lui et ne savait pas comment régler sa situation. Quelques jours avant sa mort, il était sorti quelques instants le soir et était rentré complètement trempé et avait recommandé à la cuisinière de ne rien dire. On a pensé qu'il s'était jeté dans le canal, mais qu'il n'était pas parvenu à se noyer. Le soir de son écrasement, il était sorti revêtu de ses plus beaux vêtements après avoir consulté l'indicateur et annoncé que son absence ne durerait que peu de temps.

Il apparaît donc bien qu'il s'agissait d'un suicide, surtout qu'à l'autopsie on ne constata aucune trace de lutte et de

violences, aucune lésion interne, sauf l'écrasement des jambes.

Observation n° 7. — Suicide. — *Décembre* 1932, *Nice.* — Vers 6 heures du matin, le train se dirigeant vers l'Italie venait de quitter la gare de Villefranche-sur-Mer et allait arriver au pont de Grasseville.

Soudain, un voyageur, qui se trouvait à une portière, aperçut sur le remblai un tronçon de corps humain. Il prévint le chef de gare de Beaulieu-sur-Mer, qui avisa le commissaire de police. Celui-ci se rendit sur place et vit sur la voie, à quelque quarante mètres en amont du pont de Grasseville le corps d'un homme coupé en morceaux. Le tronc et la tête se trouvaient sur la voie même, tandis que la partie inférieure du corps gisait sur le talus bordant la voie.

Dans les poches de la victime, qui paraissait âgé d'une cinquantaine d'années, le commissaire de police trouva des papiers au nom de Guiseppe Benini, demeurant Propriété Bottau, quartier des Pugets, à Saint-Laurent-du-Var. On ne découvrit sur le mort que 15 centimes. On supposa aussitôt que l'on se trouvait en présence d'un suicide, et le commissaire de police alerta la gendarmerie de Saint-Laurent-du-Var. Le chef de poste se rendit à l'adresse indiquée, où il trouva M. Laurent Ottonelli, oncle de Guiseppe Benini. Ottonelli déclara que son neveu, âgé de 28 ans, et né à Abbische (Italie), habitant depuis le mois d'avril dernier avec lui, l'avait quitté le mercredi pour se rendre en Italie, où il devait passer les fêtes de Noël. Benini était en possession de 240 francs et portait une valise bleue.

M. Ottonelli supposait que Benini, qui avait rendez-vous à Nice avec un ancien camarade rencontré le dimanche précédent dans un bar à Canges-sur-Mer, avait perdu son argent ou s'était laissé dépouiller. N'osant pas rentrer à Saint-Laurent, il avait préféré se suicider. Mis en présence du corps, à la morgue du cimetière de Villefranche, M. Ottonelli ne reconnut pas son neveu.

On a établi l'identité de l'écrasé. Il s'agissait de Pierre Mattodi, 32 ans, qui, habitant Nice, avait manifesté à plu-

sieurs reprises l'intention d'en finir avec la vie, à la suite de chagrins intimes (instance de divorce avec sa femme). Il a été reconnu par son père. L'enquête a cherché à savoir pour quel motif le désespéré était en possession des lettres de Benini.

Observation n° 8. — Ecrasement. — *Lutzelhouse.* — On a trouvé, sur la voie ferrée, le cadavre du nommé Schnell, habitant à Lutzelhouse. On supposait qu'il s'était donné la mort volontairement et on a enterré le cadavre, sans avoir pratiqué l'autopsie.

Plus tard, à la suite de suspicions, on a pratiqué l'autopsie après l'inhumation. Celle-ci a été pratiquée au cimetière de Lutz, le 13 janvier. Le cadavre était entièrement habillé de vêtements ne portant aucune déchirure, aucune trace de lutte. La casquette du sujet était intacte, alors que les blessures principales siégeaient au niveau de la tête. D'après les témoins, les habits que porte le cadavre sont ceux que portait Schnell quand on l'a trouvé mort sur la voie du chemin de fer. Le cadavre une fois entièrement déshabillé, on aperçoit :

a) deux blessures au niveau de la tête;

b) une fracture de la jambe gauche;

c) une fracture de la cuisse droite.

Blessures de la tête. Il y a en premier lieu une plaie par défoncement de la région de l'orbite à droite. A la palpation, cet endroit donne une sensation de crépitation osseuse très prononcée.

Il existe d'autre part une plaie de la région occipitale un peu sur la droite de la ligne médiane. Là encore, le crâne est mis à nu au fond de la plaie et on a la sensation de crépitation osseuse. Même quand on saisit le crâne à pleine main, entre la région frontale et la région occipitale, la crépitation osseuse se propage de part en part, signe de désarticulation du crâne sur une grande étendue.

A l'ouverture du crâne, on remarque qu'il y a bien en effet dissociation étendue de la boîte crânienne. Une large

fissure dissocie la partie droite du crâne. En avant, cette fissure aboutit à un enfoncement du squelette de l'orbite. Là toutes les parties sont dissociées, les fragments osseux sont libres, détachés des parties molles environnantes. En plus, on constate qu'il y a une hémorragie méningée et même dans la partie superficielle du cerveau.

De même, les fragments osseux du crâne sont plongés dans une masse sanguine abondante, preuve indéniable que ce sont des fractures produites pendant la vie du sujet et non des fractures post-mortem.

Thorax: A part quelques adhérences de la plèvre du côté droit, il n'y avait rien d'autre de particulier.

Abdomen: Aucune rupture des organes, aucun épanchement n'est constaté. L'estomac contient une cuillerée à bouche d'une masse demi-digérée de coloration noirâtre. Il semble que cette masse ait été teintée par du vin rouge.

Membres: La fracture de la jambe gauche siège au niveau de son tiers inférieur. C'est une fracture des deux os et ouverte, les tissus sont largement dilacérés sur la face postéro-externe du membre sans qu'il y ait infiltration sanguine dans les parties molles du foyer de fracture.

Au membre droit, la fracture siège au tiers supérieur de ce segment de membre. C'est une fracture directe transversale sans esquilles. Grande infiltration sanguine au niveau du foyer fracturé, ce qui prouve qu'il s'agit d'une fracture *vitale* et non d'une fracture post-mortem.

Conclusion: Il paraît que la mort a été le résultat d'un grand traumatisme analogue à ceux qu'on rencontre après les écrasements par chemins de fer ou automobiles ou tout corps lourd animé d'une grande vitesse.

Il est possible que la fracture de la jambe ait été produite par un second train passant un certain temps après celui qui avait provoqué la mort, mais il est possible aussi qu'on n'ait pas trouvé d'infiltration sanguine en raison de ce que l'hémorragie avait pu se produire vers l'extérieur, la plaie superficielle créant foyer ouvert.

Observation n° 9. — Décapitation accidentelle. — Le sujet P. Gelly, ouvrier à Bischheim, et habitant Geispolsheim, faisait le trajet Bischheim-Geispolsheim tous les jours en partant le matin et rentrant le soir.

D'après les renseignements fournis par l'enquête, on a conclu que le sujet, peut-être endormi, avait omis de descendre à la station de Geispolsheim et qu'il a voulu le faire quand le convoi était en marche environ 700 mètres plus loin, profitant peut-être d'un très léger ralentissement qui se produit au niveau du passage.

On a trouvé le cadavre couché sur le dos, les pieds touchant le rail extérieur; la tête complètement séparée du corps, se trouvait à douze mètres plus loin. Au niveau de la section du cou, il y avait une abondante hémorragie qui s'est infiltrée dans le sol. A deux mètres du rail, on a trouvé une trace sanglante suivant une traînée droite allant du premier point de la tache jusqu'au niveau où se trouvait la tête.

Examen du cadavre: Les vêtements sont très largement imbibés de sang dans la portion dorsale à partir du cou. Ils sont profondément déchirés et complètement dissociés vers le niveau de la lésion de la jambe droite; par contre, les vêtements de la partie supérieure du tronc sont demeurés entièrement indemnes et ne portent pas trace de lutte.

La tête est séparée du tronc par section presque complètement transversale et assez nette siégeant vers la base du cou, mais le trait de section remonte sur la partie droite de la face et du crâne, détruisant largement les parties correspondantes de cette région.

Organes du cou: Les sections des organes du cou ne sont pas à la même hauteur; il y a eu rétraction inégale de la portion sectionnée.

Impossible de retrouver la trace des gros vaisseaux de la région cervicale droite où tous les tissus sont en bouillie. La dissection de la carotide gauche est possible et on y a trouvé une section nette et basse; pas de recroquevillement de la tunique interne, ni d'effrangement de celle-ci dans les

centimètres immédiatement situés au-dessus de la section. Au niveau de la section, on a trouvé un caillot crucorique légèrement adhérent aux portions libres de l'artère. Ceci indique que l'artère a saigné.

Cerveau: Droit est mis a nu sans que les méninges et la substance cérébrale soient touchées.

Cadavre déshabillé: Pas de lésions sur le tronc, mais il y a eu des multiples fractures des membres. Broiement complet de toute la partie inférieure et moyenne de la jambe droite. Le pied est amputé, section sinueuse mais assez nette du tégument qui, par la rétraction, descend sur les tissus sous-jacents.

Le tibia et le péroné gauche sont fracturés vers leur partie moyenne. L'humérus gauche est fracturé vers la partie moyenne avec issue du fragment inférieur au travers d'une plaie située sur la face postérieure du bras.

L'humérus droit avait une fracture de la partie supérieure. La clavicule est fracturée au tiers externe.

Thorax: Quelques adhérences du poumon droit; le reste de la cavité pleurale est libre. Epanchement sanguin de 500 gr. à droite. Fractures de la sixième et huitième côtes droites à la partie moyenne, avec pénétration de ces côtes à travers la plèvre dans le tissu pulmonaire.

La mort paraît être le résultat de la décapitation.

Observation n° 10. Ecrasement par locomotive (*décapitation*).— M. Haffenschmidt, employé de la gare, marchait entre deux voies. Un mécanicien d'une machine lui a crié de se garer; il s'est jeté sur l'autre voie, ne voyant pas une autre machine qui venait en sens inverse, et un tamponnement a eu lieu. Le corps a été projeté en l'air. On a retrouvé le corps en dehors de la voie; il y avait peu de traces sur le rail, quelques débris du cerveau seulement en-dedans du rail et quelques gouttelettes de sang. Le corps a abondamment saigné sur le ballast, et encore deux heures après quand on l'a relevé pour le transporter à la morgue.

On ne sait en somme, dans ce dernier cas, par quoi a

été faite la décapitation qui est presque complète, avec un lambeau postérieur laissant adhérente encore la tête au corps.

Fracture complète de la colonne cervicale avec arrachement de la moelle qui pend sur un lambeau long de 10 cm. Ceci contribuerait à faire croire qu'il y a eu arrachement et non section par écrasement.

Observation n° 11. — Ecrasement accidentel. — Un ouvrier du chemin de fer, âgé de 35 ans, demeurant à Cronenbourg, a été surpris au moment de l'accrochage des wagons d'un train et coincé entre deux tampons. On crut tout d'abord qu'il n'était que contusionné légèrement, mais quelques heures après son transfert à l'hôpital civil il décédait des suites de contusions internes.

Lésions: Broiement du coude droit, face interne; vaste décollement vers la haute partie brachiale. Hématome de l'avant-bras gauche. Phénoments de choc manifeste. Pouls 76.

Le cubital était à nu, paquet vasculaire intact, quelques veines superficielles arrachées.

Autopsie: Foie volumineux dur et coloré en jaune pâle. Foie scléreux et gras. Poumons, congestion des deux bases; à la coupe, du liquide d'œdème s'écoule avec une certaine abondance.

Observation n° 12. — Accident (*écrasement par tramway*). — Le sujet a eu un accident de tramway. A son entrée à l'hôpital, le malade présentait un état du choc et quarante-huit heures après il décédait.

Autopsie: Poumons, 800 gr., lourds, de coloration violacée.

A la coupe et à la pression, du sang noir s'écoule. Tout le poumon présente un aspect congestif.

La mort a été causée par apoplexie pulmonaire.

Observation n° 13. — Accident. — Un employé de chemin de fer, F. D..., travaillant dans les ateliers de Nieder-

bronn, domicilié à Mertzwiller, a été trouvé écrasé sur la voie ferrée.

D... avait quitté son travail, le 3 janvier après-midi, à 17 heures, et pris, comme d'habitude, le train pour rentrer chez lui. On l'a vu à son arrivée à la gare de Mertzwiller. Habitant dans une maison isolée près de la commune de Mertzwiller, il suivait la voie ferrée pour regagner son domicile.

Sa femme ne le voyant pas rentrer le soir se mit à sa recherche et trouva le cadavre de son mari sur la voie.

Le Parquet de Strasbourg fut prévenu et, à l'enquête faite par le juge d'instruction et le professeur Chavigny, on constata que le cadavre se trouvait en travers du rail intérieur, la tête et le haut du tronc entre les deux rails, un bras et les deux jambes à l'extérieur contre le quai d'embarquement. Le corps avait été pris en écharpe au niveau de la base du thorax par un convoi. Les organes thoraciques avaient été expulsés de la poitrine et se trouvaient le long du côté interne du rail.

Blessure de forme linéaire au niveau de la bosse frontale gauche de 6 cm. de longueur.

Une section transversale en ce point permet de se rendre compte qu'il *n'existe aucune suffusion sanguine dans le tissu cellulaire sous-jacent.* Ce n'est donc pas une lésion vitale et le squelette à ce niveau est intact.

Dans la région occipitale, un lambeau de cuir chevelu est relevé sur une hauteur de 10 cm. A ce niveau, *large hémorragie dans le tissu cellulaire.* Donc la lésion a été produite au moment de la mort. Un bras complètement sectionné au tiers supérieur. Impossibilité de décrire les organes thoraciques et abdominaux. *Le cœur avait été expulsé* de la poitrine; il était complètement arraché des connexions de sa base et les cavités ventriculaires étaient éclatées.

Pas de traces de violences sur le tégument du corps ni traces des blessures antérieures à la mort par écrasement du thorax.

CONCLUSIONS

1) L'écrasement par chemin de fer est une question de haute importance pratique, puisque les accidents sont assez fréquents et que le médecin légiste est appelé, dans ces cas, à donner son opinion et à formuler un diagnostic. Ce diagnostic doit être aussi précis que possible pour guider les magistrats et déterminer exactement les modalités de la mort.

2) Dans l'accomplissement de cette tâche, le médecin rencontre beaucoup de difficultés, car le diagnostic n'est pas aisé en raison des caractères des lésions, de leur grande étendue, et des fragmentations du corps de la victime, qui peuvent être confondues avec d'autres, produites par une autre cause que le train : telles que précipitation d'une grande hauteur ou écrasement par automobile.

3) L'état du sang épanché au niveau des foyers de fractures ou au niveau des ecchymoses permet de préciser l'époque à laquelle les lésions ont été produites.

Le sang coagulé à ces endroits indique toujours des lésions ante-mortem. Ceci a un intérêt pratique pour le médecin puisqu'il lui facilite de trancher tout de suite la question si souvent posée par les magistrats: « La victime avait-elle subi des traumatismes *avant la mort ou non*? »

4) Mais les plus grandes difficultés qu'un médecin rencontre, c'est quand on lui présente une partie quelconque de cadavre en lui demandant l'identification, les causes et les conditions de la mort.

Il est évident que dans un cas pareil le médecin légiste se trouve très embarrassé de faire un rapport; le peu de données qu'il a en mains ne lui permettant pas de tirer des conclusions bien précises et instructives. Même dans ces cas

rarissimes, on peut arriver à rendre service aux magistrats à condition que l'expert sache bien interpréter les faits. La bonne interprétation des faits observés pendant l'autopsie est indispensable non seulement dans les cas de ce genre, mais dans chaque expertise.

5) A propos du chapitre de diagnostic, nous avons fait la remarque suivante, qu'un médecin appelé auprès d'un cadavre trouvé sur la voie ferrée doit bien se garder de poser un diagnostic basé simplement sur ses impressions ; il ne doit pas davantage se laisser influencer par les racontars de l'entourage qui peuvent l'induire en erreur.

6) Les conclusions d'un rapport doivent seulement être formulées quand l'autopsie est terminée et après s'être basé sur la gravité des lésions, leur siège et les renseignements fournis par l'enquête.

7) Mais, malgré cela, le médecin doit formuler avec beaucoup de prudence son diagnostic et ne jamais donner des conclusions fermes, sauf dans les cas de toute évidence.

BIBLIOGRAPHIE

Chavigny. — Médecine légale des grands écrasements par trains de chemins de fer.

Revue internationale de criminalistique 1933, page 264.

Guillemond. — Accidents de chemins de fer, 1890 - 91 - Lyon.

Vibert. — Accidents en chemins de fer et les psychoses traumatiques.

Toinot. — Précis de médecine légale, 1913; tome I.

Police scientifique (Reiss), p. 382 - 460.

Marcelle Lambert et Balthazard. — Poil de l'homme et des animaux.

Vu :
Le Doyen :
MERKLEN.

Vu :
Le Président de thèse :
SIMONIN.

Vu et permis d'imprimer :
Strasbourg, le 19 Juin 1933.
Le Recteur,
Président du Conseil de l'Université,
DRESCH.